

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 14 juin 2023 à 9 h 17 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Valérie Tremblay, greffière.

**CE-20230614-1966**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACQUISITION ET VENTE - IMMEUBLES JAVA S.E.C. ET IMMEUBLES JAVA II S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition d'une partie des lots 6 451 578 et 6 451 580 (lots projetés 6 569 343 et 6 569 344) du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 162,7 mètres carrés, aux Immeubles Java s.e.c. et Immeubles Java II s.e.c., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, au montant de 154 000 \$, et de vendre à Immeubles Java s.e.c. et Immeubles Java II s.e.c., leurs représentants, successeurs ou ayants droits, des parties du lot 6 451 582 (lots projetés 6 569 339 et 6 569 341) dudit cadastre, d'une superficie totale approximative de 395,6 mètres carrés, au montant de 401 000 \$, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'échange, moyennant le paiement d'une somme de 247 000 \$ en faveur de la Ville;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1754005)  
(SD-2023-2875)

**CE-20230614-1967**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver une dépense au montant de 154 000 \$, prise à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour assurer le financement de l'acquisition d'une partie des lots 6 451 578 et 6 451 580 (lots projetés 6 569 343 et 6 569 344) du cadastre du Québec, nécessaires pour la construction d'un lien actif entre la rue Derome et le boulevard Cartier Ouest;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation de ladite acquisition par le conseil municipal.

(CT:1754005)  
(SD-2023-2875)

---

**CE-20230614-1968**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HAUSSE - BUDGET DES REVENUS**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'approuver une hausse du budget des revenus de 161 700 \$ provenant de la cession des parties du lot 6 451 582 (lots projetés 6 569 339 et 6 569 341) du cadastre du Québec et d'augmenter, en conséquence, le budget des affectations pour le paiement comptant des immobilisations afin de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 6 451 578 et 6 451 580 (lots projetés 6 569 343 et 6 569 344) dudit cadastre.

(CT:1754005)  
(SD-2023-2875)

---

**CE-20230614-1969**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE RÉALISATION DE PROJETS**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau de réalisation de projets, soit:

la création d'un poste de gestionnaire de projets d'envergure, classe 12, au salaire annuel de 123 474,14 \$ avec un seuil d'engagement de 93 868,87 \$;

code budgétaire: 70102-1163-00-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;



le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2499)

---

**CE-20230614-1970**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification du poste permanent vacant de policier (1317) au salaire annuel de 97 236 \$, en un poste permanent de lieutenant au salaire annuel de 118 726,01 \$;

code budgétaire: 40254-211200-111160;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines du poste de lieutenant (0082) au salaire annuel de 118 726 \$, au poste de lieutenant, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 40102-211530-111160;  
au code budgétaire: 40254-211200-111160;

la modification du poste permanent titularisé de policier (1818) au salaire annuel de 97 236 \$, en un poste permanent de policier au salaire annuel de 97 236 \$;

code budgétaire: 40105-211140-111160;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines du poste de policier (1818) au salaire annuel de 97 236 \$, au poste de policier, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 40105-211140-111160;  
au code budgétaire: 40254-211200-111160;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2023-2691)

---

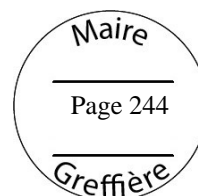
**CE-20230614-1971**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - TRAVAUX PUBLICS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des travaux publics, soit:



la modification du poste permanent vacant de journalier (0425), classe 3, au salaire annuel de 63 024 \$ avec un seuil d'engagement de 50 419,20 \$, en un poste de journalier (12 07), classe 9, au salaire annuel de 73 091,20 \$ avec un seuil d'engagement de 58 468,80 \$;

code budgétaire: 53914-715213 -111140;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines du poste de messenger (12.06, 0004), classe 9, au salaire annuel de 73 091,20 \$, échelon 5, au poste de journalier (12.07), au même salaire;

du code budgétaire: 60302-173100-111140;  
au code budgétaire: 53914-715213-111140;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2023-2779)

---

**CE-20230614-1972**

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 20751, pour une période de 26 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2820)

---

**CE-20230614-1973**

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 17774, pour une période non-déterminée, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2821)

---

**CE-20230614-1974**

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'engager l'employé numéro 52653, pour une période de 29 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2863)

---

**CE-20230614-1975**

**PROMOTION - CONTRÔLEUR - FINANCES**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de promouvoir l'employé numéro 46620, engagé au poste de conseiller professionnel opérations comptables financières au poste de contrôleur au Service des finances, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2880)

---

**CE-20230614-1976**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification du poste de responsable analyste stratégique et tactique (0002), classe 6, au salaire annuel de 106 492,73 \$ avec un seuil d'engagement de 85 193,93 \$, en un poste de responsable analyse stratégique, classe 6, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 40103-211930-111120;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2884)

---

**CE-20230614-1977**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - ÉVALUATION FONCIÈRE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources



humaines concernant le Service de l'évaluation foncière, soit:

la modification et le transfert budgétaire des postes permanents vacants d'agent bureau II (0102), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, ainsi que d'agent administration (0459), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste permanent de technicien en évaluation foncière grade II, classe 10, au salaire annuel de 92 486,68 \$ avec un seuil d'engagement de 60 116,35 \$;

des codes budgétaires: 24204-151100-111130 et 24101-151100-111130;  
au code budgétaire: 24804-151100-111130;

la modification du poste permanent vacant d'évaluateur (0026), classe 10, au salaire annuel de 115 508,07 \$ avec un seuil d'engagement de 87 812,81 \$, en un poste permanent de conseiller principal en modélisation de données immobilières, classe 11, au salaire annuel de 119 491,09 \$ avec un seuil d'engagement de 90 840,84 \$;

code budgétaire: 24604-151100-111150;

le transfert budgétaire de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines et de son poste permanent de conseiller support aux opérations et systèmes (0006), classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$, échelon 10, de la division terrain et innovation à l'équipe de gouvernance des systèmes et des données sous la direction;

du code budgétaire: 24604-151100-111150;  
au code budgétaire: 24101-151100-111150;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2885)

---

**CE-20230614-1978**

ENGAGEMENT PERMANENT - RESPONSABLE  
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU - CULTURE, LOISIRS, SPORT  
ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'engager l'employé numéro 52981, avec une période de probation de 12 mois, au poste de responsable développement du milieu au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2886)



---

**CE-20230614-1979**

PROMOTION - CHEF DE DIVISION DROIT IMMOBILIER ET  
RESPONSABILITÉ - AFFAIRES JURIDIQUES

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 48715, engagé au poste d'avocat au poste de chef de division droit immobilier et responsabilité au Service des affaires juridiques, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2921)

---

**CE-20230614-1980**

APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN  
FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
2023

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les paramètres du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à publier sur le site Internet de la Ville les paramètres et les modalités d'attribution dudit programme.

(SD-2023-2801)

---

À 9 h 23, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, quitte son siège.

---

À 9 h 40, Mme Christine Poirier quitte son siège.

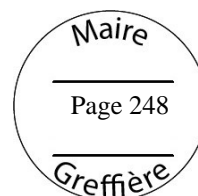
---

À 10 h, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège et le reprend à 10 h 28.

---

À 11 h 01, Mme Christine Poirier reprend son siège.

---



---

À 12 h 20, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Valérie Tremblay, greffière